



Arras, le 27 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : appel à économiser l'eau sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais

Le département du Pas-de-Calais accuse fin mai un déficit pluviométrique cumulé depuis l'automne de 30 % en moyenne pouvant atteindre 50 % dans certains secteurs. Les faibles pluies hivernales n'ont donc pas permis la recharge des nappes phréatiques.

Le niveau des nappes souterraines est modérément bas ce qui ne pose pas à court terme de problème pour l'alimentation humaine mais la tendance est à la baisse. Les débits des cours d'eau sont en forte diminution mais restent au-dessus des niveaux de référence sauf dans le Boulonnais où le seuil de vigilance est atteint sur la Liane et la Slack.

Par ailleurs les cours d'eau qui alimentent le delta de l'Aa montrent des baisses de débit qui nécessitent une vigilance accrue pour maintenir les niveaux des canaux. Les observations sur le niveau des écoulements aux sources des cours d'eau confirment la tendance forte à la baisse des débits et montrent une dégradation de l'état écologique des cours d'eau.

Les orages et averses annoncés la semaine prochaine n'amélioreront, le cas échéant, que très sensiblement et ponctuellement la situation.

Cette situation conduit Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais, à appeler la population à un comportement citoyen en réduisant les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables **afin de ne pas être tenu en juillet ou août de prendre des mesures obligatoires de limitation des usages de l'eau.**

Deux territoires font l'objet d'une attention particulière car les tensions y sont fortes sur les eaux de surface :

- Le Boulonnais : la Liane qui assure en grande partie l'alimentation en eau de la population a atteint le seuil de vigilance.
- Les canaux du delta de l'Aa notamment le canal de Calais : l'enjeu est le maintien des canaux à un niveau minimal pour la navigation et la stabilité des berges sachant que ces canaux sont vitaux également en période de crues. Les prélèvements pour l'agriculture restent autorisés tant que Voies Navigables de France (VNF) peut maintenir la côte de référence basse. Pour y contribuer, les agriculteurs ont convenu collectivement de réserver l'irrigation aux cultures les plus sensibles (pomme de terre, légumes, maïs) et de ne pas arroser entre 11h00 et 17h00.

La Préfecture du Pas-de-Calais et l'ensemble des services de l'État suivent la situation avec une attention particulière pour anticiper les risques de crise.